

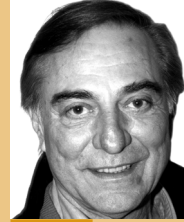
CONTRIBUTION DES EMPLOIS DE LA BIODIVERSITÉ À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La transition écologique est un projet commun qui a vocation à rassembler tous les secteurs de l'économie et de la société. Préserver et reconquérir la biodiversité est l'un des grands défis de cette transition : le développement des « emplois de la biodiversité » sera donc un indicateur de concrétisation de la volonté collective de le relever.

Depuis 2010, différents travaux ont permis d'identifier les métiers et les emplois spécifiquement dédiés à la nature et à la biodiversité. Ceux de l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) et de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) évaluent un premier cercle de 28 000 emplois spécifiquement consacrés à la biodiversité, auxquels s'ajoute un second cercle de 48 000 emplois qui contribuent à sa préservation, soit 76 000 emplois. L'état des lieux est cependant loin d'être

achevé. De nombreux emplois en rapport avec la biodiversité sont pris en compte et agrégés dans les inventaires de l'économie et filières vertes ou verdissantes, sans que leur visibilité et leur identification soient assurées au sein du deuxième cercle. De même, la répartition des emplois concernés à partir d'une typologie des employeurs (État, collectivités, entreprises privées, associations) n'est pas connue avec précision.

Certaines régions ont fait réaliser des études ou travaux de recherche proposant des approches prospectives et des points d'ancrage méthodologiques. Ces questionnements stimulants du sujet restent pourtant limités à quelques territoires. Pourtant les potentialités d'intégration de la biodiversité dans les emplois et métiers comme dans les pratiques des secteurs d'activité sont bien réelles. Elles représentent de forts



Allain Bougrain Dubourg

est producteur et réalisateur. Il est également représentant des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement. Il siège au CESE à la section de l'environnement et à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité.

Contact :
env@lecese.fr
01 44 43 62 27

enjeux de transformation des emplois existants, d'évolution des métiers comme d'adaptation des formations initiales et continues.

LES PROPOSITIONS QUI SUIVENT VISENT À :

- **POUR SUIVRE L'IDENTIFICATION, LA CARTOGRAPHIE ET LA STRUCTURATION DES MÉTIERS ET DES EMPLOIS**
 - En consolidant les emplois du « cœur d'activités », dédiés à la préservation et la restauration de la biodiversité ;
 - En mesurant précisément la répartition des emplois entre secteurs public, associatif, privé, ainsi que les parts respectives des emplois aidés, des stages de longue durée, du service civique ;
 - En définissant clairement les contours des emplois qui contribuent à la préservation de la biodiversité et les compétences ;
 - En mesurant comment des secteurs d'activités se saisissent des enjeux de la biodiversité ;
 - En poursuivant les travaux sur la mesure des emplois indirects et induits et en les intégrant dans le bilan de l'emploi existant ;
 - En veillant à ce que l'Agence française pour la biodiversité (AFB) reprenne à son compte les missions de structuration des métiers, qualifications et certifications de la biodiversité ;

- En appelant les régions à inclure les emplois de la biodiversité dans leurs stratégies de développement et d'innovation ;
- En réalisant des cartographies territoriales des emplois existants et en mutation ;
- En encourageant les régions à inclure dans leurs chartes d'engagement en faveur de la biodiversité des critères d'écoconditionnalité des aides axés sur l'emploi ou la formation en biodiversité ;
- En accordant une aide de l'État aux acteur.rice.s qui prendraient lors de leur adhésion à la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) des engagements concrets en faveur de l'emploi de la biodiversité.

👉 DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES

- En réalisant un effort de recrutement significatif dans la recherche publique afin de répondre aux défis sur la biodiversité ;
- En réalisant une étude comparative de l'attractivité des métiers de la recherche publique portant sur la biodiversité entre la France et les pays de même niveau ;
- En confiant à la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) et à l'AFB le soin d'établir la liste des acteur.rice.s de la recherche des secteurs publics et privés ;
- En développant des sujets d'interfaces entre la recherche et la gestion de la biodiversité, afin de mieux anticiper les besoins des acteur.rice.s, en particulier grâce à des formations associant ces deux dimensions ;
- En augmentant les compétences dans tous les champs de recherche de la biodiversité pour améliorer la connaissance des écosystèmes, en préserver le potentiel d'innovations et d'applications ;
- En cartographiant distinctement les formations professionnelles dédiées et celles qui contiennent des modules consacrés à la biodiversité ;
- En construisant une plate-forme commune de la formation continue en biodiversité ;
- En favorisant les conventions entre associations de protection de la nature et de l'environnement et acteur.rice.s privés comme publics pour développer des actions éducatives centrées sur la biodiversité dans les pratiques des salariés et des personnels ;
- En améliorant la collecte des données sur l'emploi des femmes dans la filière et en leur ouvrant plus largement les recrutements.

👉 PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER L'EMPLOI DE LA BIODIVERSITÉ

- En généralisant les nouvelles pratiques agricoles comme l'agroécologie dans les exploitations grâce à la mobilisation des acteur.rice.s de la filière ;
- En renforçant la formation, le rôle et le réseau des conseiller.ère.s agricoles, en développant les emplois d'ingénieur.e.s des chambres d'agriculture et des coopératives agricoles ;
- En incitant les régions à inclure le développement des emplois de la biodiversité en agriculture dans les projets territoriaux ;
- En engageant une réflexion sur le cadre réglementaire et les dispositifs de soutien à ces différents types d'agriculture ;
- En mobilisant toutes les compétences existantes (acteur.rice.s de l'ingénierie) et en intégrant la qualité environnementale dès le début des formations initiales (architectes, urbanistes, architectes du paysage) ;
- En développant dans le cadre du mécanisme de partage des avantages (APA), en particulier outre-mer, des filières locales d'approvisionnement en ingrédients naturels et de valorisation économique de ces ressources ;
- En veillant à ce que la traçabilité imposée par l'APA conduise les secteurs utilisateurs à sécuriser leurs chaînes d'approvisionnement et de valorisation, à privilégier les partenariats et à veiller à la transparence des intermédiaires ;
- En soutenant toutes les formes de valorisation non marchandes de la biodiversité ;
- En soutenant l'emploi public, associatif ou de délégations de service public, le volontariat, le bénévolat et toutes les formes d'engagement citoyen pour la biodiversité ;
- En soutenant l'ambition d'Atout France de faire du tourisme une activité minimisant ses impacts, préservant la biodiversité en tant qu'élément de l'offre touristique et sensibilisant sa clientèle aux enjeux ;
- En intégrant mieux et en faisant mieux apparaître la biodiversité dans les données communautaires.